

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit préserver l'état de l'édifice George Sévigny étant donné que cet édifice est le seul lieu de rassemblement de la communauté de St-Luc-de-Vincennes;

CONSIDÉRANT QUE cet édifice sert de lieu de rassemblement pour plusieurs organismes et comité : Âge d'Or, comité des loisirs, Popotte roulante, Transport adapté des Chenaux, Aidants naturels, bibliothèque et tous autres événements spéciaux : Fête de la St-Jean-Baptiste, course de traîneaux à chien, méchoui, etc;

CONSIDÉRANT QUE le lieu est victime depuis plusieurs années d'infiltration d'eau au sous-sol. La pose de gouttières et d'un drain français autour du bâtiment permettra un meilleur égouttement de l'eau;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyé de Nicole Grenon, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la Directrice générale à demander une subvention au programme nouveaux horizons pour les aînés- projet communautaire 2017-2018 pour la pose de gouttières et d'un drain français à l'édifice George Sévigny.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers.

3.2 RÉOLUTION POUR LA RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Résolution 2017-06-108

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit préserver l'état de l'édifice George Sévigny étant donné que cet édifice est le seul lieu de rassemblement de la communauté de St-Luc-de-Vincennes;

CONSIDÉRANT QUE cet édifice sert de lieu de rassemblement pour plusieurs organismes et comité : Âge d'Or, comité des loisirs, Popotte roulante, Transport adapté des Chenaux, Aidants naturels, bibliothèque et tous autres événements spéciaux : Fête de la St-Jean-Baptiste, course de traîneaux à chien, méchoui, etc;

CONSIDÉRANT QUE le lieu est victime depuis plusieurs années d'infiltration d'eau au sous-sol. La pose de gouttières et d'un drain français autour du bâtiment permettra un meilleur égouttement de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait la demande de subvention pour les travaux projetés (Programme Nouveaux Horizons pour les aînés projet communautaire) et que cette subvention pourrait être d'un montant de 25 000\$ (montant qui sera confirmé dès janvier 2018);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 soumissions pour l'installation de gouttières et que la soumission la plus basse retenue de Gouttières Pierre Déziel au montant de 1 661.39\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 3 soumissions pour l'installation du drain français et que la soumission la plus basse

retenue de Jean Carignan & fils inc. au montant de 37 826.78\$ taxes incluses;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyé de Nicole Grenon, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes prévoira au budget 2018 un montant d'environ 14 500\$ pour l'installation de gouttière et d'un drain français à l'Édifice George Sévigny. Le montant exact restera à déterminer tout dépend du montant qui sera accordé par la subvention.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers.

4. Questions diverses

AUCUNE QUESTION DIVERSE

5. Période de questions

6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2017-06-109

SUR LA PROPOSITION de Nicole Grenon, appuyé, par Jacques Lefebvre, le conseil lève la séance à Saint-Luc-de-Vincennes.

Jean-Claude Milot, Maire

Tania Imhof, Dir. gén. & sec.-trés.